



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

COVID-19 – L'AREQ joint sa voix à la FCAAP afin de demander un report des hausses de loyer dans les résidences privées pour aînés

Québec, le 3 avril 2020 – Dans le contexte de la crise actuelle de la pandémie COVID-19, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) joint sa voix à celle de la [Fédération des centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes \(FCAAP\)](#) afin de demander au gouvernement de reporter la hausse des loyers des personnes qui vivent en résidence privée pour aînés.

« Dans la mesure où les personnes aînées en résidence ne peuvent plus sortir et ne peuvent plus recevoir de visites, elles peuvent ainsi être privées de certains services d'accompagnement quant au renouvellement de leur bail et des hausses de loyers. C'est pourquoi nous demandons aux propriétaires de résidences d'attendre que leurs résidents puissent retrouver un plein accès à ses services, dans le respect de leurs droits », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Un service d'accompagnement pourtant soutenu par le gouvernement

Dans le contexte actuel, certaines personnes aînées risquent d'accepter des hausses considérables sans préalablement avoir été informées adéquatement de leurs droits. La FCAAP donnait récemment l'exemple d'un résident qui a accepté une hausse de loyer de 125 \$ parce qu'il ne comprenait pas comment la refuser dans le formulaire qu'il devait remplir. Pourtant, l'accompagnement offert par les Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) est un service soutenu par le gouvernement du Québec afin de notamment protéger les personnes aînées contre des hausses abusives.

« Il serait vraiment dommage que des propriétaires de résidences pour aînés profitent de cette crise liée à la pandémie COVID-19 pour faire passer des hausses substantielles. On leur demande de faire preuve d'humanisme, surtout que les personnes aînées ont déjà le fardeau de rester confinés pour leur santé, étant les personnes les plus à risque », ajoute Mme Lapointe.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Samuel Labrecque, conseiller en communications
Cell : 418 802-1357 / Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org